

*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 juin 2019 à 18h30*

*Présents : Messieurs TEMPERTON – DUQUESNE – MENG – BOUVET – GILLES - PIEDELEU - THOMAS – Mesdames LE BRETON – COUSIN.*

*Procurations : M. BARIL à MR DUQUESNE – MME THOMAS VIDAL à MR THOMAS*

*Absents excusés : M. PREY, MME PESLE Mme LAURENS-BAUDART, MR GOSSET*

*Mode du vote : ordinaire*

*Secrétaire de Séance : Mme COUSIN Martine*

*LE QUORUM CONSTATE,*

*Le PV de la séance du 13 Mai est adopté à l'unanimité.*

<i>I – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2019 NUMERO 1</i>
--

Le Maire expose,

La première modification du budget va vous être présentée par Jacques MENG, adjoint aux finances :

Augmentation du compte :

- **6574 de 150 €** : ajustement de la Subvention pour le conservatoire de Musique de Grand Couronne (3 élèves de plus). La subvention passe de 500 € à 650 € soit 13 enfants dû au nombre d'élèves déclarés après le vote du budget. Le budget de subventions aux organismes de droit privé passe de 8 700 € à 8 850 €.

En compensation, le poste de dépense :

- **6228 « Divers »** est diminué de 150 € et passe de 1 500 € à 1350 €

Ouverture de ligne :

- **2182** : à la demande de la Trésorerie de Grand Couronne, **création d'un poste en dépense d'investissement 2182 « Matériel de Transport »** pour 0€ afin d'y affecter les réparations du camion communal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote la décision modificative n°1 au budget 2019 présentée ci-dessus.

<i>II – TITRES NON RECOUVRES</i>
----------------------------------

Monsieur le Maire expose,

A la demande de Trésorerie de Grand Couronne, il a été inscrit au Budget 2019, sur le compte 6541 une prévision de 2 100 €.

Cette prévision résulte de titres non recouverts datant de 2014 et 2015 dont les justificatifs de demandes sont disponibles à la Trésorerie de Grand Couronne.

La somme exacte s'élève à : 2 097.35 €.

Ils concernent des factures de droit de terrasse de commerçants qui ont cessé leur activité et quitté notre commune et qu'il convient donc d'annuler.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de Mr le Maire.

### *III – MODIFICATION BUDGET A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE DE GRAND COURONNE*

Monsieur le Maire expose,

A la demande de la Trésorerie de Grand Couronne, la ventilation de la transaction de la Rue du Coq doit être modifiée dans le détail du budget 2019 adopté au conseil municipal du 25 mars 2019. MR MENG intervient pour expliquer que la ventilation est faite à partir du coût d'acquisition (120 949 €) et de la vente faite en 2019 (80 000 €) :

- En dépenses d'investissement le 040 (192) pour 40 949 €
- En recettes de fonctionnement le 042 (7761) pour 40 949 €
- En dépenses de fonctionnement le 042 (675) pour 120 949 €
- En recettes d'investissement le 040 (2132) pour 40 949 €
- En recette de fonctionnement le 775 pour 80 000 €

Ce qui nous donne de nouveaux totaux :

- Dépenses de fonctionnement : 631 045 €
- Recettes de fonctionnement : 631 045 €
- Dépenses d'investissement : 365 341 €
- Recettes d'investissement : 365 341 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de Mr le Maire.

### *IV – CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PLEIN*

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre au

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la [loi n° 84-53 du 26.01.1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial, indice 362 majoré 336 à temps complet 35/35<sup>e</sup> hebdomadaire, avec effet au 17 juillet 2019
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui précède.

## V – CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2020

Monsieur le Maire expose,

La prochaine collecte pour le recensement de la population aura lieu en début d'année 2020.

Mme Marie BULCKAEN a été nommée coordonnateur communal pour l'année 2020 et Mme LEBLOND Séverine comme coordinateur suppléant. Elle sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Il conviendra de nommer deux agents recenseurs (1 agent pour 250 logements).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs. Ils seront nommés par arrêté en fin d'année 2020.
- Inscira au budget 2020 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête et en recettes la dotation forfaitaire de l'Etat.

## VI – DEMANDE DE CONCESSION GRATUITE A LA DEMANDE DE MR MALZARD POUR MR MORADJ

Mr Malzard, Diacre de l'église de La Bouille, demande à ce que la concession de Mr Moradj soit prolongée gratuitement au titre de service rendu à la commune, pour une période de 30 ans.

En effet, Mr Moradj avait eu une démarche sincère et bénévole pour rénover les colombages de l'église de La Bouille.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le renouvellement de la concession de Mr Moradj pour 30 ans, à titre exceptionnel.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

### 1- Lettre de la Préfecture

*La commune reste dans le réseau d'alerte de la préfecture, attendu son taux d'endettement. Néanmoins, Mr MENG commente les chiffres, et note que les ratios évoluent dans le bon sens, notamment l'EBF et la CAF qui deviennent largement positifs.*

### 2- Bilan Armada 2019

*L'Armada 2019 a été une belle réussite sur notre commune, nous valant plusieurs messages de félicitations de visiteurs, mais aussi de commerçants du village. Quelques améliorations restent à faire, une boîte à idée a été mise à disposition des bénévoles qui ont œuvré lors de cette journée, des réunions en interne ont permis l'élaboration d'un recueil des améliorations pour la prochaine édition.*

*Il faut noter que l'Armada engendre des coûts supplémentaires à la commune, notamment la location des WC et le gardiennage du samedi soir. Une enveloppe de 30 000 € a été votée à la Métropole pour aider les communes, mais sa répartition ne sera votée qu'à la rentrée soit en septembre 2019. Les factures seront donc réglées par la commune en attendant cette aide, que nous espérons à la hauteur des frais engagés.*

### 3 – Bulletin Municipal

*Mr le Maire souhaite qu'un article de 4 pages soit fait sur l'Armada. Il cherche un*

*volontaire pour s'en occuper, MR BOUVET se propose alors de coordonner les 4 pages et d'y apporter sa contribution.*

*Mr le Maire sollicite également les élus qui souhaiteraient publier un article dans la prochaine édition*

*4- Demande de volontaire pour savoir faire fonctionner la Vidéo surveillance*

*Mr MENG sollicite les membres du conseil pour former une ou deux personnes sur le système de vidéo surveillance pour qu'en son absence, d'autres personnes puissent visionner à la demande de la Police Nationale. MME LEBRETON et MR GILLES se proposent et feront une demie journée de formation dans la semaine suivante avec MR MENG.*

*PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 19h00.*